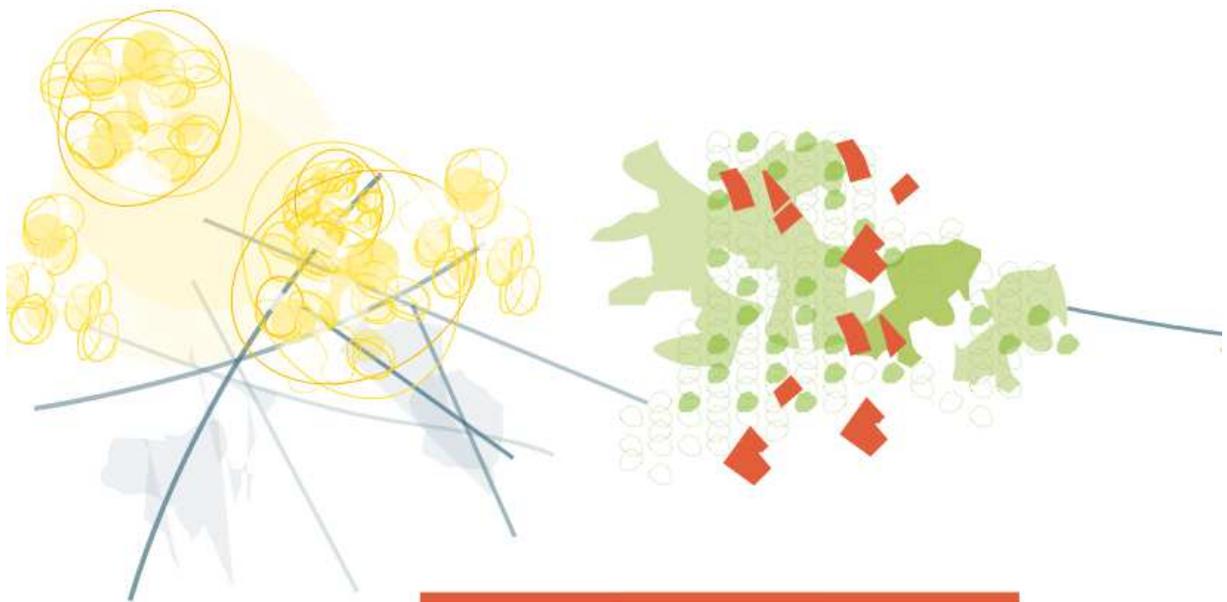




ASSOCIATION
DES CONSULTANTS
EN AMÉNAGEMENT
ET DÉVELOPPEMENT
DES TERRITOIRES



L'ACAD, un réseau de professionnels de
l'aménagement et de l'urbanisme

Rapport d'activité 2015



ASSOCIATION
DES CONSULTANTS
EN AMÉNAGEMENT
ET DÉVELOPPEMENT
DES TERRITOIRES

Avant propos

L'année qui vient de s'écouler aura été marquée par la remise en question des objectifs de l'ACAD et de la nécessaire mise en perspective de son fonctionnement avec ceux-ci.

En effet, alors que l'ACAD avait été créée voici 18 ans sur un coup de gueule face à des pratiques abusives de certains maitres d'ouvrage (toujours d'actualité par ailleurs), elle a, au fil des ans enrichi le spectre de ses activités, en lien avec l'arrivée de nouveaux adhérents.

Aujourd'hui, face à la crise des vocations grandissante dans les milieux associatifs, associée à une pratique libérale de plus en plus difficile et prenante, l'ACAD a vu son nombre d'adhérent se réduire et surtout les jeunes ne pas renouveler leur cotisation. Cela a fortement interpellé le CA qui y a vu la nécessité de s'interroger sur le sens de l'ACAD.

Cela ne nous a pas empêché, sur le plan associatif, de poursuivre notre avancée sur les 2 objectifs suivants et récurrents validés l'an passé:

- Améliorer la visibilité et la lisibilité de nos métiers et de l'association qui les représente, et souligner notre valeur ajoutée
- Accroître la vigilance et la réactivité de l'ACAD sur les questions juridiques et la veille des AO

Nous sommes par contre moins avancés sur l'objectif d'accroissement du recrutement de nouveaux membres ; en effet, les rangs de l'ACAD se sont plutôt clairsemés, en grande partie pour des raisons contextuelles, ce qui nous a poussés à nous interroger plus avant sur notre positionnement et notre valeur ajouté pour vous, adhérents.

Ces actions sont décrites dans les pages qui suivent.

Pour la période 2016-2017, outre le renforcement de notre association par le recrutement de nouveaux adhérents, représentatifs de l'évolution de nos métiers, la nouvelle équipe proposera un nouveau programme sur la base des résultats du séminaire qui s'est tenu au mois de février dont le compte-rendu sera soumis au débat lors de notre AG annuelle.

Sommaire

La valorisation de la profession et la défense des intérêts des consultants	p. 4
La participation aux débats de société sur le devenir des villes et des territoires	p. 9
L'animation de la vie interne de l'association	p. 11
Rapport financier de l'année 2015	p.13

1. La valorisation de la profession et la défense des intérêts des consultants

L'activité du groupe « ACAD International »

La création d'un groupe « ACAD International »

L'ACAD est un lieu de partage de valeurs, mais également de compétences qui, une fois regroupées présentent un fort potentiel d'action.

C'est en partant de ce postulat que le Groupe de travail international a été créé en 2013 ; ce groupe a pour ambition de fédérer les savoir-faire de notre association pour offrir nos services à une échelle internationale, en groupement comme individuellement, et ainsi ouvrir le champ des marchés possibles pour les adhérents.

Les activités du groupe ont été centrées au cours de ces deux dernières années sur :

Le repérage des membres de l'ACAD concernés

La mise à disposition d'une information commune sur les réseaux de l'International et le maintien d'une veille sur les grands événements

La présence de représentants de l'ACAD dans les coordinations des acteurs français mises en place par les Ministères MEDDE/METL, Ministère des Affaires Étrangères et Ministère des Finances

L'assistance, quand c'est possible de représentants de l'ACAD aux débats sur l'aménagement du territoire en général, national comme international, organisés par cette coordination

Le fonctionnement interne du Groupe de travail

En 2015, le Groupe comprenait environ 25 consultants et sociétés membres, qui représentaient 17 compétences¹ ayant été exercées dans une quarantaine de pays.

Une boîte DROPBOX partagée a été mise à jour régulièrement par ajouts et retraits périodiques d'informations :

Fiches d'info minimales sur les acteurs à l'international et certains thèmes...

Calendrier des réunions internationales et des informations utiles liées...

Actuellement, cette boîte contient la lettre du PFVT (depuis la N°1 de septembre 2013) et des comptes rendus des séances de débats thématiques

La veille du PFVT qui recense des appels à candidature ou des appels d'offre à l'international,

La boîte recevra en 2016 les documents qui seront publiés pour l'organisation du prochain congrès mondial de l'ONU : Habitat III.

Trois réunions des membres du Groupe ont été organisées avec peu de mobilisation pour la dernière.

La participation du Groupe au réseau des acteurs internationaux

Le Partenariat français pour la ville et les territoires (PFVT) et l'ACAD

Le PFVT a été lancé en juillet 2009. Il fédère l'ensemble des acteurs français de la coopération urbaine². Cette plate-forme rassemble l'expertise française dans ses différentes composantes dans le domaine de la ville et des territoires qui est désormais un champ privilégié de l'action internationale de la France.

Le Partenariat Français pour la Ville et les Territoires vise à :

- Constituer une plate-forme multi-acteurs d'échanges, d'information et de capitalisation des expériences sur la ville et la coopération urbaine. Accroître les échanges entre les professionnels

¹ Anthropologie, Architecture, Communication, Culture, Démographie, Droit, Eau et questions littorales, Économie, Finances, Ingénierie et techniques, Marketing, Paysage, Programmation architecturale et urbaine, Sciences sociales, Sociologie, Tourisme, Urbanisme

² L'État et ses établissements publics, les collectivités territoriales ainsi que les élus et leurs associations, les professionnels, les entreprises et les bureaux d'études, les organismes techniques, de recherche et de formation, les organisations non gouvernementales et des personnalités qualifiées

et le monde de la recherche.

- Renforcer la cohérence des interventions des acteurs français pour améliorer l'efficacité de l'aide.
- Créer un portail commun de l'expertise française en matière de coopération urbaine. Le PFVT vise à apporter aux partenaires des réponses coordonnées et à dynamiser les actions de coopération internationale de ses membres.
- Promouvoir des positions communes pour participer plus activement au débat international et contribuer à la prise en compte de la problématique urbaine dans l'agenda international.

La participation de l'ACAD au PFVT a été formalisée par une adhésion pleine et entière de l'association, depuis novembre 2011 et nos représentants siègent aux côtés d'autres organisations telles que IAU, COFHUAT, FNAU, SFU, ADP...

La représentation de l'ACAD aux Congrès mondiaux

L'ACAD a été représenté par son Président : au 6ème Forum Urbain Mondial, de l'ONU Habitat, à Naples en 2012 (6 000 inscrits, venant de 160 pays, 150 ateliers, un stand France, animé par le PFVT, 150 français) ; au 7ème Forum Urbain Mondial à Medellin en Colombie en 2014 (20 000 participants, 130 pays, une centaine de français).

Entre les rassemblements internationaux, l'ACAD a une participation assidue et constructive aux réflexions portées par la France via le PFVT pour les conférences mondiales telles que la COOP 21 fin 2015 et celle en préparation pour Habitat III en octobre prochain.

Depuis le milieu d'année 2015, l'ACAD participe activement à la réflexion sur les contributions françaises qui seront publiées au congrès de l'ONU : Habitat III. Le comité préparatoire est co-présidé par l'Équateur et la France, la Conférence elle-même se tiendra à Quito (Équateur) du 17 au 20 octobre 2016 sur le thème : "Le développement urbain durable : l'avenir de l'urbanisation ?"

Pour l'avenir ...

Le maintien de l'ACAD au PFVT est un bon moyen de renforcer la visibilité de notre association parmi un certain nombre d'administrations, d'institutions publiques et parapubliques qui ne font pas que de l'international. Par ailleurs même si notre petit groupe d'Acadiens n'est pas très assidu aux rencontres internes, nous savons qu'ils participent à des actions montées par un certain nombre de bailleurs qui font partie du PFVT. Les thématiques, ne concernent pas que les autres pays ; le PFVT est également un lieu de réflexions et de débats sur l'aménagement du territoire en général, national comme international.

Ce serait une erreur de laisser se dérouler ces travaux au niveau mondial, sans y prendre part alors même que leurs conséquences concerneront les prochaines normes de notre environnement professionnel, national et européen.

L'activité du groupe « Urbanisme commercial »

« Le 10 mars 2015 débutait la première réunion du GT « Commerce », réunissant tous les consultants spécialisés en urbanisme commercial membres de l'Acad, à savoir six structures.

Le groupe de travail commerce est né de la volonté de fédérer nos expériences en tant qu'urbanistes commerciaux autour de la problématique spécifique du commerce et de créer un groupe d'échange et de débat autour du thème de l'urbanisme commercial en France. Notre volonté était de fonder un groupe de travail qui réagisse autant que les questions de fond (réflexion urbaine) que les questions de forme (marchés publics).

De cette première réunion est né le souhait d'élaborer une « mini-charte » ayant pour objet de valoriser notre savoir-faire et que nous pourrions insérer dans toutes réponses à un AO.

Le GT s'est réuni tous les 2 mois entre avril et décembre 2015. Sur les 6 structures initialement présentes, 4 sont restées assidues et ont travaillé sur le contenu d'un petit document A4 intitulé « Les bonnes pratiques du Groupe Commerce de l'ACAD ».

Ainsi, le groupe a participé à plusieurs manifestations (conférences) pour affiner et actualiser nos connaissances, et utilisons nos temps de réunion pour débattre de sujets actuels, de potentiels

contentieux, du suivi de des projets en termes d'aménagement commercial des territoires, etc.

L'activité du groupe « Friche(s) »

Réuni autour de Thierry VENNIN afin d'évaluer le potentiel de réaction de l'ACAD à la question des friches et de leur conversion, ce Groupe de Travail a rapidement pris conscience de la pertinence de la faire évoluer vers un Groupe Opérationnel.

Aujourd'hui ses objectifs sont :

- 1) de faire apparaître en « vitrine » du site ACAD l'existence d'un GO FRICHES d'Acadiens et avoir ainsi un lien vers des références et les noms des participants du GO pour les visiteurs du site
- 2) de communiquer « officiellement » en tant qu'ACAD sur le sujet des friches urbaines (presse, associations immobilières diverses telles que ADI – Association des Directeurs Immobiliers, AMF – Association des maires de France, etc...)

L'activité du groupe « Habitat Privé »

1 – Qui compose et comment fonctionne le GT Habitat Privé ?

Le GT Habitat Privé (GTHP) de l'ACAD est animé principalement par 5 structures membres de l'association :

- CITEMETRIE
- OZONE
- RBC
- URBAM CONSEIL
- URBANIS

Ponctuellement, différents autres membres de l'ACAD ont pu s'intéresser à nos activités, notamment le CODRA.

Ozone a été chargé d'assurer la coordination entre les membres du GTHP.

Celle-ci se réalise lors de différentes occasions, plus ou moins formellement :

- Les conférences téléphoniques : ces conférences ne sont pas très agréables et n'ont pas très bien fonctionné en 2015-2016.

Une a été organisée en avril 2015 ; seuls Urbam et Ozone y ont participé ; une conférence à 2 sur 5 n'est pas très motivante et n'a guère de sens ;

Une autre aurait dû avoir lieu en début juillet 2015 ; elle n'a pu avoir lieu faute de combattants...

Dans ces conditions, il n'est pas apparu absolument utile au coordinateur de réitérer, les occasions d'échanger étant finalement relativement fréquentes comme on va le voir ci-après

- Les réunions du GTHP : elles sont malheureusement rares, car les membres du GTHP sont localisés dans différentes régions du territoire (Urbam à Epinal, Urbanis à Lyon et Nîmes, RBC à Bordeaux) et il n'est pas aisé de se retrouver à Paris.

Cependant quelques réunions ont pu avoir lieu, notamment juste avant des RV importants, avec l'ANAH par exemple.

La prochaine aura lieu le 14 mars 2016, à la veille de l'AG de l'ACAD, tout le monde étant là à cette occasion.

- Les groupes de travail du Forum ou de l'Anah et les journées nationales de ces organismes : comme nous y participons tous ou presque, ces manifestations sont aussi l'occasion d'échanger entre nous sur les sujets qui nous préoccupent ; comme deux de nos membres du GTHP sont par ailleurs d'éminents membres du CA de l'ACAD, l'information est assurée dans les 2 sens par leur intermédiaire.

2 – L'activité du groupe de travail

L'activité s'est déployée principalement dans 4 directions :

2.1 – le partenariat avec l'ANAH

L'ACAD est signataire avec l'ANAH d'une convention triennale de partenariat, qui a été négociée par le GTHP.

Au titre de cette convention, l'ACAD est tenue informée des orientations de l'agence, associée au sein de groupes de travail mis en place par l'agence sur des thématiques diverses ; l'ACAD participe à travers ses membres aux différentes initiatives et activités de l'Agence et mobilise ses réseaux pour celles-ci. L'Agence apporte en contrepartie à l'ACAD une subvention financière fixée pour la convention triennale à 60.000 € par an. Moyennant quoi l'ACAD fournit à l'Agence, 2 fois par an, un bilan de ses activités en rapport avec ce partenariat.

En 2015-2016, nous avons participé activement au groupe de travail « certification des opérateurs » mis en place par l'Agence ; nos propositions, contributions, argumentations ont permis d'éviter le pire pour nos structures : parmi les 3 scénarii envisagés par l'Agence, le moins contraignant des trois a été recommandé par le groupe de travail ad hoc à la direction de l'Agence... Une rencontre, de rang stratégique, a eu lieu à ce sujet en novembre 2015 avec C. Mourougane, Directeur Adjoint de l'Agence.

Une autre problématique a commencé à être abordée avec l'Agence : le chantier de la dématérialisation des échanges entre les opérateurs et l'agence, notamment concernant le dépôt et le suivi des demandes de subventions. Une réunion exploratoire sur le sujet a eu lieu avec C. Mourougane, Directeur Adjoint de l'Agence, en décembre 2015.

Par ailleurs, le principe d'une rencontre avec la nouvelle Présidente de l'ANAH – Nathalie APPERE – a été acté le 8 septembre 2015, en marge d'un CA du FORUM, par Mme Appéré elle-même, mais l'ACAD n'a pas souhaité donner suite pour le moment...

Ce contact est sans doute devenu caduque à présent.

Peut-être pourrait-il être réactivé, et servir aussi à réactiver de façon plus pressante notre demande de siéger au CA de l'ANAH, où rappelons-le, siégeaient seuls les PACT et Habitat et Développement, devenus à présent une même association SOLIHA, ce qui a libéré un poste d'administrateur à l'ANAH...

2.2 – le partenariat avec le FORUM

L'ACAD est membre fondateur du « FORUM DES POLITIQUES DE L'HABITAT PRIVE », aux côtés de 13 autres organismes, dont l'ANAH, l'ANRU, la CDC, l'Union HLM, le 1% logement, l'AMF, l'ADCF, l'ANIL, la Fédération des SEM..., ainsi que SOLIHA (qui est la fusion des PACT et d'Habitat et Développement). Dès lors, on comprend facilement que le FORUM est un vecteur très important pour l'ACAD de partenariat et discussions avec tous ces organismes que nous croisons très régulièrement dans le champ de nos activités professionnelles.

En tant que membre fondateur, nous disposons d'un administrateur titulaire du FORUM et de son suppléant.

Dans la répartition des tâches, le titulaire assiste au CA du FORUM, et son suppléant au Comité Technique. Depuis quelques années le principe d'une rotation annuelle à ces postes a été décidé pour ce qui concerne l'ACAD, et effectivement mis en œuvre.

En 2014, Urbam représentait l'Acad aux CA du Forum, et Ozone aux Comités Techniques.

En 2015, Ozone représentait l'Acad aux CA du Forum, et Urbanis aux Comités Techniques.

En 2016, Urbanis représentera l'Acad aux CA du Forum, et Citémétrie aux Comités Techniques.

Dans l'ensemble la présence de l'ACAD à ces différentes instances a été assurée - à l'exception de quelques Comités Techniques en 2015 - et ses apports appréciés, notamment au CA où l'ACAD a été à l'initiative de la proposition retenue d'ouvrir le Forum à l'ADEME d'une part, et à l'association des régions de France d'autre part.

Au plan financier, nous avons obtenu la diminution de la contribution de l'ACAD au Forum, ceci dans un souci d'équité avec SOLIHA dont une des composantes (HD) payait moins de cotisation que l'ACAD !!!

L'ACAD participe par ailleurs très activement aux groupes de travail thématiques du Forum, lesquels sont au nombre de 5 (6 depuis peu)...

Le but de ces groupes de travail est de préparer des journées thématiques, qui réunissent en général 80 à 90 personnes, et une journée nationale au format 3 à 400 personnes.

Les groupes de travail sont composés pour l'ACAD de :

- GT copros : Ozone et RBC

- GT Transition Energétique : Urbanis et Ozone
- GT Politiques Sociales : Urbanis
- GT Habitat Indigne : Urbam et Citémétrie
- GT Politiques Territoriales : Urbanis, Citémétrie et Codra
- Un nouveau GT vient d'être constitué : le GT quartiers anciens...

Chacun de ces GT est copiloté par 2 des membres fondateurs.

Ainsi le GT copros est copiloté par l'ANAH et l'ANRU.

Il est remarquable de noter que le seul GT copiloté par des opérateurs est le GT Transition Energétique : SOLIHA et ACAD en assurent le copilotage. C'est Urbanis qui a représenté jusqu'à présent l'ACAD dans ce copilotage.

On se référera, si on souhaite plus d'éléments sur la riche activité du FORUM, à son bilan d'activités 2015.

2.3 – d'autres partenariats à faire avancer

L'année 2015 – 2016 a été l'occasion de nouer un contact exploratoire, d'informations mutuelles, avec le PLAN BATIMENT DURABLE, mission ministérielle présidée depuis plusieurs années par Philippe PELLETIER, ancien Président de l'ANAH.

Le Plan Bâtiment Durable a une activité importante de think tank et de partenariats territoriaux concernant l'enjeu de la transition énergétique, en direction des régions et des acteurs économiques du bâtiment.

Depuis notre rencontre avec le secrétaire général de cet organisme, le 15 septembre 2015, l'ACAD est régulièrement invitée aux initiatives de Plan et tenue informée de son activité.

Dans les discussions au sein du GTHP a été évoqué aussi l'intérêt de rencontres avec

- L'UESL (1% logement), qui joue un rôle important dans le financement des PRU
- L'ANRU, pour des raisons évidentes liées à ses interventions dans le champ de nos activités

2.4 – la défense des intérêts professionnels face à la concurrence déloyale

Bien que l'ACAD dispose d'une commission ad hoc pour traiter de la concurrence déloyale, nombre de dossiers relèvent des questions qui animent le GTHP.

Nous en débattons donc de façon assez récurrente :

- Les questions de distorsion de TVA dans les programmes HABITER MIEUX de l'ANAH ; pour ceux d'entre-nous qui montent des dossiers HM dans le secteur diffus de l'ANAH, nous subissons une concurrence particulièrement déloyale de SOLIHA puisque ses prestations sont exonérées de TVA contrairement aux nôtres...

Cette situation est une des conséquences néfaste de la législation existante, qui permet à SOLIHA d'accéder à un « agrément » préfectoral réservé aux organismes à gestion désintéressée, tandis que les opérateurs de l'ACAD peuvent eux accéder à une « habilitation » de l'ANAH à portée beaucoup plus limitée.

Cependant les tribunaux se sont prononcés à quelques reprises pour enjoindre aux collectivités qui réclament dans leurs marchés l'agrément de laisser la possibilité au candidat n'en disposant pas de faire la preuve de ses capacités...

- Les prestations qui ne sont pas mises en concurrence : il arrive encore assez fréquemment que certaines prestations de collectivités locales (PIG par exemple) qui devraient relever d'appels d'offres sont attribuées à SOLIHA en application (erronée) de la circulaire de 2010 distinguant les prestations marchandes et non marchandes des associations
- Les aides publiques apportées à SOLIHA lorsque ses implantations locales connaissent des difficultés économiques : on a vu dans différents endroits, Nord Pas de Calais très récemment, des organismes d'Etat être mobilisés pour renflouer y compris la partie de l'activité marchande de cet organisme...
- Les marchés publics qui ne sont pas attribués de façon sincère : La Cour Administrative d'Appel de Versailles a condamné en décembre 2015 la ville de Pontoise et SOLIHA 95 à indemniser de 44.000 € la sté Ozone, celle-ci ayant été injustement évincée d'un marché d'OPAH qui aurait du lui revenir. Et le marché en question a été cassé pour la période restant à courir...

Les « actions » juridiques de l'ACAD/ lutte contre la concurrence déloyale

Lors de cette année, nous avons défini une méthode type pour l'intervention de l'ACAD en matière de concurrence déloyale, de problèmes d'application du code des marchés publics, de veille auprès d'acteurs publics nationaux au respect des principes de libre accès à la commande publique et d'égalité entre les candidats .

La méthode type, sous la responsabilité du conseil d'administration a été la suivante :

- Lorsqu'un adhérent de l'ACAD fait face à une situation comme évoquée ci-dessus, il adresse un mail au secrétaire général ou à Jean-Marc Natali, (réfèrent actuel sur le dossier au conseil d'administration). Il transmet les pièces écrites qu'il peut récupérer.
- Une discussion a alors lieu entre l'adhérent ACAD et le réfèrent ACAD, afin d'apprécier les possibilités juridiques de base, de définir au mieux les marges de manœuvre et de préparer une action conforme aux souhaits de l'adhérent. Ce premier échange est important pour l'acadien(ne) car il permet de contextualiser son problème, de savoir que d'autres ont eu des problèmes et d'identifier les possibilités d'action, lorsqu'il y en a.
- un projet de courrier est ensuite réalisé par l'adhérent, parfois avec l'aide de son propre avocat,
- un échange final à lieu avec le réfèrent ACAD si le courrier doit être envoyé au nom de l'ACAD.
- dans cette hypothèse, tout courrier émis par l'ACAD en matière de concurrence déloyale, est soumis au conseil d'administration de l'ACAD, sauf cas d'urgence, et ce conformément à nos statuts.

Ce passage au conseil d'administration de l'ACAD signifie que tout adhérent ACAD dans une situation de ce type, a l'occasion d'être soutenu par une démarche collective et associative. Lorsque la situation est d'intérêt général pour l'ACAD et la question juridique pointue, le CA peut engager un budget d'avocat pour préparer le courrier ou l'action juridique de l'ACAD.

Les principales actions menées :

- Une action vis à vis de l'ANIL, afin que plusieurs ADIL respectent leur charte et leurs statuts, en redevenant indépendant vis à vis de SOLIHA et cessant leurs activités rémunérées sur le marché. Un courrier à diffusion restreinte puis un courrier à diffusion plus large (cabinet du ministre/ DGHUP), début 2016. Dossier en cours.
- Une action vis à vis de la CNAF (Juin 2015) afin que le marché du contrôle de la décence des logements financés par les CAF, et l'accompagnement des locataires et des travaux, soit une activité ouverte aux structures de l'ACAD, et nous pas seulement aux structures associatives de type PAct SOLIHA. Une action sur les problèmes rencontrés, sur les dossiers d'habilitation, sur les types de marché, sur la question de la TVA est en toujours en cours
- Un échange avec l'ACAD, puis un courrier d'avocat, à l'initiative d'une acadienne confrontée à une rupture abusive de contrat d'un marché à bons de commande, sans respect du minimum prévu. A la suite de cette action une solution indemnitaire a été trouvée avec client.
- Un échange avec un adhérent confronté à la concurrence d'une agence départementale d'ingénierie publique en Bretagne- sans suite-
- Une mise à jour des courriers type que tout acadien peut utiliser lorsqu'un marché public a été perdu, afin d'obtenir les informations lui permettant de mieux comprendre le choix concurrent. (Une nouvelle actualisation de ces courriers est prévue en Avril 2016, dès l'entrée en vigueur du nouveau code des marchés publics (ordonnance du 23 Juillet 2015)
- Une action collective pour soutenir une structure acadienne confrontée à un retrait après négociation, d'un marché public ; sans restitution des propositions méthodologiques remises par les candidats (Ville de la Roche sur Yon) - Courrier AR transmis en Fev 2016- Sans réponse. L'ACAD souhaite éviter de telles pratiques, qui sont parfois une forme de pillage intellectuel.
- La préparation d'une action collective, avec l'aide d'un avocat mandaté par l'ACAD, pour saisir la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS) à propos de SOLIHA Lille Métropole. L'ACAD souhaite que lors du renflouement de la faillite de SOLIHA Nord, en cours par la CGLSS, une scission soit réalisée entre les activités de locatif social et les activités de missions concurrentielles de suivi d'OPAH / PIG.(Décision du CA de Février 2016, en cours de réalisation)

Le projet d'association autour du manifeste pour la qualité urbaine et architecturale

La diffusion d'un manifeste commun à l'ACAD et au SYPAA, soulignant la nécessité d'une actualisation de la réflexion sur la qualité des projets urbains et architecturaux a donné lieu à une première série de courriers à l'ensemble des Députés afin d'obtenir la tenue prompte d'Etat Généraux de l'aménagement du territoire. Cette action ayant été sans retours significatifs, il a été décidé d'interpeller les citoyens par le biais d'une pétition en ligne, qui n'a malheureusement pas atteint les 1000 signatures escomptées.

Aujourd'hui l'ensemble des associations, cosignataires de ce manifeste, finalise un courrier à l'attention de la Ministre Cause afin qu'elle saisisse le CNDP (Conseil National du Débat Public).

L'observatoire de la concurrence public privé (OCP)

Pour rappel, l'observatoire de la concurrence publique/privée est une association loi 1901 qui regroupe douze organisations professionnelles (SYNTEC, CICF, UNSFA, UNTEC, Ordre des géomètres experts etc.) sur la problématique de la concurrence déloyale des organismes publics, parapublics et associatifs dans le domaine des missions d'ingénierie. Elle permet notamment à ces organisations de définir une doctrine et des moyens d'intervention communs.

Elle cherche notamment à sensibiliser les pouvoirs publics quant au danger que représente, pour le champ concurrentiel et le maintien des savoir-faire du domaine privé en soutien aux collectivités, la création d'« Agences Techniques Départementales » : ces agences, créées et financées par les Départements, ont vocation à fournir aux Communes et aux Intercommunalités des prestations d'ingénierie, gratuites ou à coût très modique.

Aujourd'hui l'OCP, consciente du poids de sa mission cherche à optimiser ses démarches en créant de nouveaux outils : suite au développement d'une plateforme d'échange, premier pas, a été mise en place à l'initiative de l'ACAD, une étude de faisabilité quand à la mise en place d'un « Portail » en ligne de l'ingénierie privé est en cours.

2. La participation aux débats de société sur le devenir des villes et des territoires

Le groupe de travail sociologie de l'ACAD

a mobilisé entre 6 et 8 personnes qui se sont réunies à de nombreuses reprises pour produire un article intitulé "La place du sociologue dans la production urbaine".

Celui-ci a été transmis à la revue « Urbanisme » qui souhaiterait le publier en octobre 2015. Un Petit Déjeuner/atelier a été organisé suite à cela pour prolonger la discussion en élargissant le groupe des participants.

Ce groupe a permis de réfléchir tant aux pratiques qu'aux postures des sociologues dans une équipe pluridisciplinaire.

Il a permis de mettre à jour les appréhensions, limites, et parfois certaines incompréhensions, qui peuvent émerger de part et d'autre.

L'OPQU

L'ACAD avait intégré courant 2014 l'OPQU (Office Professionnel de Qualification des Urbanistes). Après un an d'observation et participation aux débats en cours au sein de cette instance, l'ACAD a choisi de s'en retirer afin de mieux investir son temps et son argent vers l'ensemble des membres et pas uniquement des urbanistes. D'autant que l'OPQU reste sur une position de qualification des individus tandis que notre association porte une vision de la qualification des structures.

Colloques et forum

Cette année encore un groupe d'ACADiens s'est rendu au Forum des Projets Urbains ainsi qu'au salon « Centres Villes en mouvement ».

Des contacts ont commencé à être pris en vue de l'installation éventuelle d'un stand ACAD dans ces événements à compter de 2016.

3. L'animation de la vie interne de l'association

Le Conseil d'Administration

La répartition des responsabilités au sein du Conseil est la suivante :

- Christine Alba : Membre du groupe « communication »
- Denis Aucouturier : Représentant au CA du groupe de travail « Habitat privé » - Suivi du contrat de travail du SG
- Bénédicte Delataulade : Responsable du Groupe « sociologie » - Coût des études - Intégration des jeunes adhérents
- Jacques Gally : Responsable du Groupe « International »
- Martine Gestin-Morin : Trésorière - Représentante de l'ACAD au sein de l'association « qualité »
- Claudine Hervo : Organisation de demi-journées de visites en Ile de France
- Christian Lacape : Président
- Jean-Marc Natali : Conseil et appui juridique dans la défense des intérêts économiques et commerciaux des adhérents
- Karine Ruelland : Représentante de l'ACAD à l'OPQU
- Béatrice Vuitton : Responsable du groupe « communication externe »

Le Conseil d'Administration sera renouvelé lors de l'Assemblée Générale 2016

Les administrateurs, en charge de la politique de l'ACAD dans leurs différents secteurs, sont épaulés par Guillaume Herr-Zekanowski, Secrétaire Général.

Les nouveaux membres

Si le rythme des adhésions à l'association s'est ralenti cette année (le bilan concerne la période mai 2015 mars 2016), l'ACAD s'est néanmoins enrichi de 2 nouveaux adhérents.

Ceux-ci présentent des profils représentatifs de la diversité des métiers et des pratiques de l'ACAD.

En effet, cette année, les profils professionnels de nos nouveaux adhérents sont :

Architecte, urbaniste, spécialiste des financements européens.

Les structures au sein desquelles ils travaillent représentent également toute notre diversité, cela va de la structure de portage salarial à la SA, avec une forte représentation des petites structures individuelles (auto-entrepreneur, eurl).

Cependant, le contexte économique actuel a poussé de nombreux membres, souvent démarrant en structurelles unipersonnelles fragiles, à ne pas renouveler leur adhésion. Ce constat nous a poussés à chercher quelle valeur ajoutée immédiate nous pouvions leur offrir. De cette réflexion est en partie né l'espace réservé aux membres sur notre nouveau site internet, point développé ci-après.

Le site Internet

A été le support de publications de réactions d'ACADien à l'actualité, notamment tragique de fin d'année 2015. Il est régulièrement alimenté par les comptes rendu de notre activité.

Si certains dysfonctionnements ont encore pu apparaître, la réactivité de notre prestataire nous a permis de le faire évoluer rapidement.

La pertinence du site est indéniable car aujourd'hui encore il permet à des partenaires institutionnels et à des candidats à l'adhésion de trouver les informations qu'ils recherchent. Cependant, l'état des statistiques est relativement décevant avec seulement, à titre d'exemple, deux visites au mois de février 2016.

Le développement de la présence de l'ACAD sur les réseaux sociaux

Depuis l'arrivée de l'ACAD sur Facebook, la fréquentation de sa « fanpage » poursuit sa progression. Pour la seconde année consécutive elle a vu son nombre d'adhérents augmenter de près de 700% et a une « portée de vues » (nombre de vues au-delà du nombre de fans), en fonction des thèmes abordés par les publications, atteignant près de 1000 personnes.

En plus de ce Facebook et de la page LinkedIn, trop peu exploitée, nous avons aujourd'hui un compte twitter et une chaîne YouTube, l'accès à ces réseaux sociaux peut se faire directement depuis le site internet.

Les lettres d'information

La lettre d'information poursuit son rôle de diffusion d'informations quant aux colloques, rencontres, AO, concours et revue de presse web.

CA délocalisé

L'ACAD a délocalisé son CA cette année à Bordeaux. Cette journée, dont vous avez vu passer le compte-rendu, a été organisée par le Secrétaire Général, Guillaume HERR-ZEKANOWSKI.

Au-delà de la tenue du CA, ce fut l'occasion de (re)découvrir un projet urbain citoyen et innovant, le « Projet Darwin ».

Les Petits déjeuners

Deux Petits Déjeuners se sont tenus au cours de l'année écoulée. Le premier, dans le format classique des Petits Déjeuners de l'ACAD, a porté sur l'avenir de métier de la ville dans le cadre de la réforme territoriale, tandis que le second était plus sous la forme d'un atelier participatif. Il s'agissait de prolonger la réflexion de l'article du GT Sociologie publié dans la revue Urbanisme par un échange autour de la question de la valeur ajoutée de la sociologie au projet urbain.

Le voyage annuel

Le voyage annuel de l'ACAD a eu lieu cette année à STOCKHOLM ; il a été l'occasion de se confronter au modèle scandinave tant vanté et a en tiré un regard critique. Car, à côté des belles réalisations/réussites le contexte de départ et les objectifs posent questions...

Les rencontres au cours des voyages sont également l'occasion pour l'ACAD de tisser un réseau d'acteurs internationaux complémentaire à celui de notre association.

Le grand débat annuel

Le débat de l'an dernier, portait sur la loi NOTR, et la création des Métropoles françaises qui s'ensuit sous l'intitulé « Les Métropoles françaises ; pour quoi faire ? ». Pour répondre à cette question des acteurs français du Grand Paris et d'une métropole transfrontalière, et un chercheur étranger, ont essayé de répondre avec nous à cette question. Cependant face au résultat mitigé en terme de présences l'an passé, et aux enjeux qui se posent à l'ACAD, il a été décidé de ne pas tenir de débat cette année.

Le séminaire ACAD

A l'été 2015 un questionnaire sur le fonctionnement et les attentes des membres vis-à-vis de l'association avait été lancé. Sur la base des résultats de celui-ci, au mois de février 2016, les membres du CA se sont retrouvés dans le cadre d'un séminaire ayant vocation à faire émerger des pistes d'évolutions de

l'association pour accroître son attractivité et son rôle auprès des consultants. Pour cela ils ont été accompagnés par M Bernard Bensoussan.

4. RAPPORT FINANCIER DE L'ANNEE 2015

L'année 2015 a vu la poursuite des actions entreprises en 2014, principalement le travail du groupe Habitat privé qui a totalisé plus de 100 jours de bénévolat, auxquels s'ajoutent les interventions des autres groupes de travail, ce qui représente une recette immatérielle de plus de 70 000 euros.

25% des recettes de l'ACAD proviennent des cotisations des adhérents pour près de 20 000 euros, les autres recettes étant constituées par la subvention de l'ANAH pour 60 000 euros.

Au cours de l'année 2015, l'ACAD a accueilli 2 nouveaux adhérents, tandis que d'anciens adhérents sont partis, principalement pour cause de cessation d'activité. Globalement si le nombre d'adhérents est relativement stable, autour de 70, l'année 2015 a été marquée par les difficultés financières d'un certain nombre de nos adhérents qui ont demandé un délai de paiement. En fin d'année 50 adhérents étaient à jour de leurs cotisations. Il faut également noter une certaine difficulté de renouvellement des adhérents, les membres présents depuis la création de l'ACAD partant peu à peu à la retraite.

Il semble cependant, au vu du retour du premier appel à cotisation pour cette année 2016, que la situation s'améliore.

BILAN COMPTABLE

Notre association disposait au 1^{er} janvier 2015 de 96 364 euros répartis en 52 856 euros sur le compte courant, 39 396 sur un compte livret et 4 112 en parts sociales de la Banque Populaire.

En fin d'exercice, l'ACAD dispose de 106 333 euros, répartis en 47 307 sur le compte courant, 54 914 sur le compte livret et les 4 112 de parts sociales de la BPRP.

Les charges de gestion courante se sont élevées à 39314 euros, le principal poste de dépense étant le salaire du secrétaire général, et les frais y afférant. Les frais financiers et de tenue de compte s'élèvent à 1700 euros.

La principale dépense a été le règlement de la réfection du site pour 8880 euros.

Les dépenses d'animation de l'ACAD sont constituées par les frais de visite, de bouche et de dédommagement, occasionnés lors du voyage annuel, de l'AG, des petits déjeuners et CA, pour un montant global de 1676 euros.

Les cotisations qu'a versées l'ACAD à d'autres organismes concernent :

- l'OCPP, Observatoire de la concurrence public-privé,
- l'ADETEF, Organisme qui coordonnait pour le compte de l'Agence française de Développement et du PFVT la préparation du forum urbain mondial.

Nous n'avons pas renouvelé la cotisation à l'OPQU, Organisme paritaire de qualification des urbanistes, qui apportait pu à l'ACAD ?

Les actions spécifiques menées par l'ACAD sont constituées par le bénévolat des différents groupes de travail comme dit précédemment, l'accompagnement de l'ANAH, la participation au forum de l'habitat privé). Nous avons affecté à ce poste le ¼ de temps de G Herr.

Le total des dépenses, hors bénévolat, s'élève à 73 746 euros.

Les recettes proviennent des cotisations pour 18 500 euros, et de la subvention de l'ANAH, pour 60 000 euros, ce qui montre l'importance de poursuivre cette action, mais aussi la nécessité de solliciter d'autres financements et de poursuivre le recrutement.

Le total des recettes, hors bénévolat, s'élève à 80 983 euros.

ACAD

Numéro SIRET : 47869614900010

9 rue des Ursulines
75005 PARIS

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2015 au 31/12/2015

PRAXOR
AUDIT

Sommaire

Attestation de Présentation	2
Bilan association	4
ACTIF	4
<i>Immobilisations incorporelles</i>	4
<i>Immobilisations corporelles</i>	4
<i>Immobilisations financières</i>	4
<i>Stocks en cours</i>	4
PASSIF	5
<i>Fonds associatifs et réserves</i>	5
<i>Dettes</i>	5
<i>Engagements reçus</i>	5
<i>Engagements donnés</i>	5
Compte de résultat association	7
<i>Produits d'exploitation</i>	7
<i>Autres produits d'exploitation</i>	7
<i>Produits financiers</i>	7
<i>Produits exceptionnels</i>	7
<i>Charges d'exploitation</i>	8
<i>Charges financières</i>	8
<i>Charges exceptionnelles</i>	8
<i>Evaluation des contributions volontaires en nature</i>	8
Annexes légales	10

ACAD

Attestation de présentation

Attestation de Présentation

ATTESTATION

d'expert-comptable

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'association ACAD pour l'exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015 et conformément à nos accords, nous avons effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des Experts Comptables.

A la date de mes travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 15 pages, se caractérisent par les données suivantes :

total du bilan	111 864,00 Euros
Total produits d'exploitation	79 088,00 Euros
résultat net comptable	11 245,00 Euros

Fait à PARIS
Le 23/02/2016

Signature de l'Expert-Comptable

Cabinet PRAXOR AUDIT

ACAD

Bilan association

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
<i>Immobilisations incorporelles</i>					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
<i>Immobilisations corporelles</i>					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
<i>Immobilisations financières</i>					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)					
<i>Stocks en cours</i>					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances usagers et comptes rattachés					
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres	18 233		18 233	19 612	- 1 379
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	102 221		102 221	92 252	9 969
Charges constatées d'avance					
TOTAL (II)	120 454		120 454	111 864	8 590
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	120 454		120 454	111 864	8 590

Bilan association (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise			
. Ecarts de réévaluation			
. Réserves			
. Report à nouveau	82 454	77 710	4 744
. Résultat de l'exercice	11 245	4 744	6 501
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecarts de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	93 699	82 454	11 245
Provisions pour risques et charges			
TOTAL (II)			
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement			
. Sur autres ressources			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	613	3 093	- 2 480
Autres	8 142	8 316	- 174
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	18 000	18 000	
TOTAL (IV)	26 755	29 410	- 2 655
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	120 454	111 864	8 590
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

ACAD

Compte de résultat association

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)		Variation	%
	France	Exportations	Total	Total			
Produits d'exploitation							
Ventes de marchandises							
Production vendue biens							
Production vendue services							
Montants nets produits d'expl.							
Autres produits d'exploitation							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			60 000	42 000	18 000	42,86	
Cotisations			19 085	20 340	- 1 255	-6,17	
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs							
Autres produits			3		3	N/S	
Reprise de provisions							
Transfert de charges							
Sous-total des autres produits d'exploitation			79 088	62 340	16 748	26,87	
Total des produits d'exploitation (I)			79 088	62 340	16 748	26,87	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)							
Produits financiers							
De participations							
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif							
Autres intérêts et produits assimilés			598	584	14	2,40	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges							
Différences positives de change							
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement							
Total des produits financiers (III)			598	584	14	2,40	
Produits exceptionnels							
Sur opérations de gestion							
Sur opérations en capital							
Reprises sur provisions et transferts de charges							
Total des produits exceptionnels (IV)							
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			79 686	62 924	16 762	26,64	
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT							
TOTAL GENERAL			79 686	62 924	16 762	26,64	

	Exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés	9 112	2 170	6 942	319,91
Services extérieurs	546	612	- 66	-10,78
Autres services extérieurs	11 553	20 955	- 9 402	-44,87
Impôts, taxes et versements assimilés	181	152	29	19,08
Salaires et traitements	32 772	24 254	8 518	35,12
Charges sociales	13 777	10 035	3 742	37,29
Autres charges de personnels				
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements				
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations				
. Pour risques et charges : dotation aux provisions				
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
Autres charges	500	2	498	N/S
Total des charges d'exploitation (I)	68 441	58 180	10 261	17,64
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)				
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	68 441	58 180	10 261	17,64
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	11 245	4 744	6 501	137,04
TOTAL GENERAL	79 686	62 924	16 762	26,64
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat	75300	116 310	-41 010	--352,59
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
Total	75300	116 310	-41 010	-352,59
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole	75300	116 310	-41 010	-352,59
Total	75300	116 310	-41 010	-352,59

ACAD

Annexes légales

Annexes légales

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2015 dont le total est de 120 454,45 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 11 245,00 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2015 au 31/12/2015.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2014 au 31/12/2014.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immob. au début de l'exercice	Augmentat°	Diminut°	Valeur brute des immob. à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immob. en fin d'exercice
Fonds commercial					
Autres					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillages industriels					
Installations générales, agencements divers					
Matériel de transport					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
TOTAL					

Etat des amortissements

	Montant des amort. au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. afférents aux éléments sortis et reprises	Montant des amort. à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements, aménagements divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
TOTAL				

Etat des provisions

PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Amortissements dérogatoires				
Dont majoration exceptionnelles de 30%				
Autres provisions réglementées				
Provisions				
Sur immobilisations				
Sur stocks et en-cours				
Sur clients et comptes rattachés				
Autres dépréciations				
TOTAL				

